



Puis -je engager un recours ?

Par **karine**, le **29/10/2009** à **10:56**

Bonjour,
Monsieur, Madame,

Je me tourne vers vous pour savoir si vous pouvez me dire se que je dois faire ou si jai la possibilité de faire un recours.
je vous explique donc ma situation.

Etant depressif, et souvent absente, j'ai donc demander a mon employeur un licenciement a l'amiable pensent quil me ferait une reupture de conventionnelle de cdi, mais lors d'un entretien ou nous etions sans temoin , il ma proposer un licenciement diser til plus rapide, et sans perte d'aucun droit pour moi, un licenciement pour abandon de poste, il ma donc di de ne pas renouveler mon arret de travail, et de ne pas me rendre sur mon lieu de travail, lui faisant confiance puisque 5 ans de maison, j'ai effectuer se q'il ma demander, aujourdh'ui je me retrouve avec un solde tous compte de 820 euro et un licenciement pour faute grave , et jai perdu mes 5 ans et demi d'ancienneté, pourriez me dire si je peu faire un recours.

melle guiborel , merci de votre comphrenson.

Par **jeetendra**, le **29/10/2009** à **11:18**

[fluo]Maison de l'Avocat[/fluo]
9 rue des Etats-Généraux
78000 VERSAILLES
Tel : 01 30 83 26 26

Fax : 01 30 83 26 20

Horaires d'ouverture de l'accueil
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00

Bonjour, vous êtes victime d'un employeur malhonnête, contactez la Maison de l'Avocat à Versailles pour une consultation juridique avec un avocat, vous serez fixé sur vos droits, "l'irrégularité de votre licenciement", courage à vous, bonne journée.